



**DIP - SSEJ**  
**Unité Vue et Ouïe**  
Rue des Glacis-de-Rive 11  
1207 Genève

**Aux parents de**

Genève, le

Madame, Monsieur, Chers Parents,

Nous avons fait récemment un dépistage des troubles de la vue dans le cadre scolaire. Cet examen semble indiquer que votre enfant ne parvient pas à bien distinguer certaines couleurs.

La plupart des personnes ayant une anomalie de la vision des couleurs mènent une vie tout à fait normale. Dans certains cas cependant, elles peuvent rencontrer des inconvénients dans la vie courante et à l'école. Il est utile que votre enfant et vous-même en soyez informés et il est également important que vous en informiez les enseignants qui pourront ainsi être plus attentifs aux besoins de votre enfant.

D'autre part, une anomalie de la vision des couleurs ne permet pas le choix de certaines professions, telles que pilote d'avion, conducteur de train, électronicien. C'est pourquoi, il sera nécessaire de faire un examen plus précis de la vision des couleurs. Cet examen peut se faire à partir de l'âge de onze ans.

Nous reprendrons donc contact avec vous lorsque votre enfant aura atteint l'âge de onze ans afin de programmer cet examen. Nous restons à votre disposition pour vous donner toute information complémentaire utile.

Vous trouverez, ci-joint, une copie de cette lettre que nous vous prions de bien vouloir transmettre au médecin traitant de votre enfant.

En vous remerciant de votre confiance, nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, chers Parents, à l'expression de nos sentiments distingués.

Dr MUNIER Alain  
Médecin répondant en ophtalmologie

CAFALLI Myriam  
Technicien/ne en audiologie et ophtalmologie

Annexe : copie de la lettre à remettre au médecin traitant